

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 99-234 DU 7 Mai 1999

chargeant **Madame Marina MASSOUGBODJI**
Ministre de la Santé Publique
de l'intérim de **Monsieur Félix Essou DANSOU**
Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique
pour compter du 08 MAI 1999.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT**

- VU La loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La proclamation le 1^{er} Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU Le Décret N° 98-280 du 12 Juillet 1998 portant composition du Gouvernement

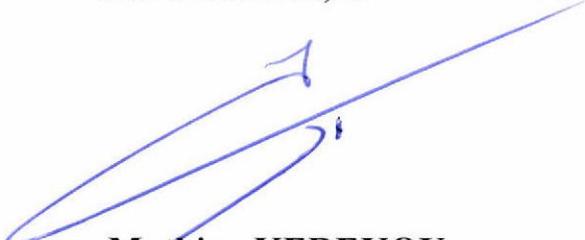
DECRETE :

Article 1^{er} : Pour compter du 08 MAI 1999, **Madame Marina MASSOUGBODJI** Ministre de la Santé Publique, est chargée de l'intérim du Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique pendant l'absence de **Monsieur Félix Essou DANSOU**.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 9 Mai 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; MMEH-MEHU ; SGG4 ; AUTRES MINISTERES 17 ; DÉPARTEMENTS 6 ; JORB 1.4